

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 septembre 2013

L'an **deux mille treize**, le 19 septembre à 20 heures 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Jocelyne GUIDEZ, Maire.  
Madame la Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Etaient présents :

Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD.

Formant la majorité en exercice

Madame la Maire lit les procurations :

M. HUDAULT	à	Mme GELE	M. BOYER	à	Mme GUIDEZ
M. LOCHARD	à	Mme TACHAT	Mme CREPS	à	Mme ASSERE
M. MUNOZ	à	M. DELAUNAY			

Absentes : Mme FIRON, Mme du CAURROY, Mlle BLET

Mme YVE est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 20 juin 2013 : Mme ASSERE demande à ce que les modifications suivantes soient apportées :

Mme GREZES, absente lors de la séance du 29 avril, s'est abstenue sur l'adoption du procès-verbal.  
Une erreur s'est glissée dans le vote de la délibération relative aux tarifs du conservatoire, il convient de lire :

Vote : approuvé par 23 voix : Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme du CAURROY, Mme MERCIER, M. BOYER, Mlle BLET, Mme CREPS.

Et 3 abstentions : Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD.

Par ailleurs, estimant que le procès-verbal ne reflète pas l'ensemble des débats qui ont été tenus en séance, les membres de l'opposition informent qu'ils voteront contre ce procès-verbal.

Madame la Maire donne lecture des décisions qu'elle a signées, en vertu de la délégation qui lui a été attribuée :

- 2013 – 023 De signer un contrat de prestations avec M.MALDONADO pour la représentation musicale du 7 juin 2013 pour un montant total de 600,00 €
- 2013 – 024 De signer un contrat de prestations avec la SARL RANDOM EVENTS pour le représentation du 21 juin 2013 pour un montant total de 2 290,00 € TTC
- 2013 – 025 De signer un contrat de prestations avec l'association « Ca Jazz en Ville » pour le représentation du 22 juin 2013 pour un montant total de 500 € TTC
- 2013 – 026 De vendre le véhicule RENAULT MASCOTT Immatriculé 817 ELJ 91 au prix de 2 000,00 €
- 2013 – 027 De signer le contrat d'hébergement, support et maintenance du site Internet de la Commune avec la société SARL CORP CONSULTING pour un montant total de 1 336,50 € TTC
- 2013 – 028 De signer le marché de location maintenance du parc de photocopieurs avec la société SHARP ainsi que l'ensemble des documents y afférant – lot n° 1 – pour un montant total annuel de 7 508 € TTC
- 2013 - 029 De signer le marché de location maintenance du parc des photocopieurs avec la société SHARP ainsi que l'ensemble des documents y afférant – Lot n° 2 – pour un montant total annuel de 2 603,30 € TTC
- 2013 – 030 De signer un contrat de location avec l'association loi 1901 PELUCHE pour une prestation du 30 novembre 2013 pour un montant total de 1 154 € TTC
- 2013 – 031 De signer un contrat d'engagement Artiste au GUSO avec Frédéric CHESNEAU pour une prestation du 30 novembre 2013 pour un montant total de 350 € net artiste
- 2013 – 032 De signer la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial
- 2013 – 033 De louer un logement communal 57, rue Charles de Gaulle
- 2013 – 034 De signer une convention avec la société Forma Conseil pour la réalisation d'une formation Habilitation Electrique pour un montant total de 1 351,48 € TTC
- 2013 – 035 De signer une convention avec la société Forma Conseil pour la réalisation d'un CACES R372 pour un montant total de 3 109,60 € TTC
- 2013 – 036 De signer un avenant n°2 au marché d'assurance statutaire avec Quatrem
- 2013 – 037 De signer un contrat de location d'un chameau avec l'association PELUCHE pour une prestation du 30 novembre 2013 pour un montant total de 600 € net TVA

#### **1/ - DECISION MODIFICATIVE N°2 RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO**

L'objet principal de cette décision modificative concerne les opérations comptables nécessaires au transfert de l'excédent du budget assainissement au SIBSO à hauteur de 33 070,37 € et l'inscription de crédits complémentaires pour le FPIC pour 10 335 € portant ainsi la participation de la Commune pour ce fonds à 25 735 € (contre 7 671 € l'an passé).

Mme ACEITUNO indique qu'une autre Décision Modificative sera nécessaire dans le courant de l'exercice budgétaire afin d'entériner les transferts de charge avec la CCDH : date prévisionnelle du Conseil Municipal 19 décembre.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**  
APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 2 comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	15 000	15 000
Fonctionnement	79 956,75	79 956,75
TOTAL	94 956.75	94 956.75

**Vote : approuvé par 20 voix :** Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER,  
**Et 4 abstentions :** Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS

**2/ - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET 2013 – ASSAINISSEMENT**  
**RAPPORTEUR : Mme ACEITUNO**

Ne figure sur ce compte de gestion que les opérations dues par le receveur, suite au transfert de la totalité de la compétence Assainissement au SIBSO.

**Le conseil municipal,**  
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,**  
CONSTATE la stricte concordance entre le compte de gestion de l'année 2013 et l'absence des réalisations comptables pour la commune,  
PREND ACTE du compte de gestion du Trésorier, Monsieur Guy TAVERNARD, comptable de la commune de Saint-Chéron, pour l'exercice 2013, tel que présenté en annexe à la présente délibération.

**Vote : approuvé par 20 voix :** Mme GUIDEZ, M. DELAUNAY, Mme d'AUX de LESCOUT, M. GELE, Mme TACHAT, M. HUDAULT, Mme ACEITUNO, M. HIVERT, M. BERTHOT, M. LOCHARD, M. HOFFMANN, Mme YVE, M. da SILVA, M. CAMBIER, Mme GILLY, Mme LOUISY LOUIS, M. MUNOZ, Mme CANTAREL, Mme MERCIER, M. BOYER,  
**Et 4 abstentions :** Mme GREZES, Mme ASSERE, M. HURTAUD, Mme CREPS

**3/ - DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE - TABLEAUX**  
**NUMERIQUES INTERACTIFS (TNI) ET TABLETTES NUMERIQUES DANS LES ECOLES**  
**RAPPORTEUR : Mme D'AUX de LESCOUT**

Les écoles sont équipées d'ordinateurs mais la municipalité souhaite donner un nouvel élan au travers de nouvelles technologies, tel que le tableau numérique interactif pour les écoles élémentaires. Cet outil permet une souplesse dans la présentation des cours. Il s'agit d'un support multimédia (texte, images, vidéo), qui permet une participation active de l'enfant. Deux enseignants dans chacune des écoles élémentaires sont volontaires pour développer cette nouvelle méthode d'enseignement. Pour les écoles maternelles, l'outil préconisé est la tablette numérique. La mise en place est prévue pour la rentrée prochaine de Septembre.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**  
APPROUVE le projet d'installation de tableaux numériques interactifs et de tablettes numériques dans les écoles.  
SOLLICITE, dans le cadre de la réserve parlementaire, une subvention d'un montant aussi élevé possible au regard des dépenses prévisionnelles.  
AUTORISE la Maire ou son(a) représentant(e), à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Vote : Unanimité**

**4/ - CONTRAT DE BASSIN ORGE AMONT - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE  
RAPPORTEUR : M. DELAUNAY**

Le contrat bassin vise à l'atteinte du bon état chimique et écologique des masses d'eau.

Tous les domaines en rapport avec l'eau sont concernés (eau potable et nappe phréatique, assainissement, rivière....).

Les engagements de la Commune sont en partie déjà réalisés : mise en conformité des bâtiments, 1<sup>ère</sup> tranche en 2013, achèvement en 2015.

Charte Phyt'Eaux Cités signée en 24 août 2012 durée du contrat 2013-2018.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de contrat de bassin 2013-2018 tel qu'il est présenté,

AUTORISE Madame la Maire ou son (a) représentant(e) à signer le Contrat de Bassin Orge amont 2013-2018,

S'ENGAGE à respecter les objectifs et les priorités du contrat de bassin Orge Amont 2013-2018 et à mettre en œuvre les actions pour lesquelles la commune est maître d'ouvrage,

**Vote : Unanimité**

**5/ - EMPLACEMENT RESERVE N°6 – MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU  
RAPPORTEUR : Mme TACHAT**

Le dossier a été mis à disposition du public du 1<sup>er</sup> juillet au 7 septembre 2013. Aucune observation n'a été consignée sur le registre.

Il est proposé d'entériner la suppression de l'emplacement réservé sur la partie devenue inutile à l'aménagement du parking.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

PREND ACTE du bilan établi suite à la mise à disposition du public.

DECIDE de prononcer la suppression de l'emplacement réservé n° 6.

MODIFIE en conséquence l'ensemble des pièces écrites et graphiques du P.L.U approuvé et modifié le 13 septembre 2012.

DIT QUE le P.L.U approuvé et modifié par la présente est tenue à la disposition du public à la mairie aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture.

DIT QUE l'information au public de la présente modification sera faite par parution d'une annonce dans la presse locale et d'un article dans le bulletin municipal ; par l'affichage de la présente délibération en mairie pendant un mois.

**Vote : Unanimité**

**6/ - COOPERATION MALI – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DE  
L'ESSONNE  
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Le précédent programme comprenant l'électrification (panneau solaire) et l'acquisition d'un réfrigérateur pour la conservation des vaccins est achevé.

Le présent programme consiste à la construction d'un bâtiment qui permette la prise de repas des élèves de l'école de Kéréna. Aujourd'hui n'ayant pas cette possibilité les enfants retournent chez eux et beaucoup ne reviennent pas aux cours de l'après-midi à cause de l'éloignement.

Cette coopération se fait sous l'égide du Conseil Général, chef de file, deux conventions sont à passer une avec le Conseil Général, l'autre avec la ville de Kéréna.

Montant de l'engagement communal 1 000€/an pendant 3 ans.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de poursuivre sa coopération avec la commune de Kéréna au Mali, accompagnée du Conseil Général de l'Essonne en tant que chef de file dans le cadre de sa politique de coopération décentralisée avec les Cercles de Diéma, Douentza et Nioro du Sahel.

**Vote : Unanimité**

**7/ - COOPERATION MALI – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE KERENA  
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le programme et ses objectifs définis dans la convention opérationnelle à intervenir avec la commune de Kéréna dans le cadre du programme coopération décentralisée avec le Mali du Conseil Général,

AUTORISE Madame la Maire ou son(a)représentant (e) à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier

**Vote : Unanimité**

**8/ - VERBALISATION ELECTRONIQUE - CONVENTION AVEC L'ETAT  
RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Le système de Processus de la Verbalisation Electronique présente l'avantage de soulager la police municipale de tout ce qui a trait aux encaissements de procès-verbaux.

Le procès-verbal n'est plus apposé sur le pare-brise du véhicule, il parviendra aux contrevenants directement par voie postale.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec l'Etat et relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune.

AUTORISE Madame la Maire ou son (a) représentant(e) à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Vote : Unanimité**

**9/ - RAPPORT ANNUEL D.D.T. SERVICE S.I.D.D. ANNEE 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE**  
**12/ - RAPPORT D'ACTIVITE VEOLIA – ANNEE 2012**  
**RAPPORTEUR : Mme GUIDEZ**

Rappel : La commune ne possède aucune ressource en eau sur son périmètre et importe intégralement les volumes mis en distribution à partir du SIAEP du plateau de Beauce et du SIAEP de la région d'Angervilliers.

La consommation totale en eau sur la commune en 2012 est de 255 261 m3 pour 1730 abonnés,

La consommation moyenne par habitant et par jour est de 116 Litres.

Les 2 réservoirs de La Petite Beauce ont la conformité bactériologique.

Changement des branchements en plomb : il restait fin 2013, 203 branchements en plomb (contre 330 notés au rapport). Pour information 12 ont été remplacés en 2013 (8 rue de blancheface – 4 rue du moulin).

Canalisation en PVC des années 1980 susceptibles de contenir du chlorure de Vinyle : Véolia a déployé un plan national de surveillance. Après analyse en 2013 Saint-Chéron n'est pas concernée.

En 2012 Véolia a lancé un nouveau service l'intitulé "eau chez vous" qui donne la possibilité à partir d'un smartphone de consulter son compte, d'envoyer son relevé de compteur, de payer sa facture, et d'obtenir divers informations (qualité de l'eau, travaux sur le réseau...).

Fuites après compteur : nouvelles modalités de facturation : L'abonné d'un local à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture. il n'est plus tenu qu'au paiement de la part de la consommation excédant le double de sa consommation moyenne, les volumes d'eau imputables aux fuites d'eau n'entrent pas dans le calcul de la redevance d'assainissement. Le nouveau dispositif est entré en application le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

**Le Conseil Municipal,**

PREND acte de la présentation du rapport annuel de la D.D.T. service S.I.D.D. sur le prix et la qualité du service public eau potable pour l'année 2012.

**Le Conseil Municipal,**

PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2012 de VEOLIA,  
DIT que ce rapport est à disposition du public sur place en Mairie

**10/ - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT DU SIVSO – ANNEE 2012**  
**11/ - RAPPORT D'ACTIVITE DU SIVSO – ANNEE 2012**  
**RAPPORTEUR : M. DELAUNAY**

Il s'agit du dernier rapport SIVSO, le prochain sera établi par le SIBSO.

2012 a vu la fusion de 3 syndicats SIVSO, SIRA et SIA et fut une année forte pour le contrat de Bassin dont la signature est prévue en 2013.

Branche rivière

Les études sur la restauration de la continuité écologique ont été menées (rencontres avec les riverains, effacement des ouvrages hydrauliques du Moulin Neuf, confortement de la digue de Breuillet et aménagement des Berges à Sermaise au droit des tennis).

Les analyses de qualité des eaux présentent de bons résultats.

Une gestion plus contrôlée des ouvrages hydrauliques permet une meilleure régulation des niveaux des cours d'eau.

Fin du schéma directeur d'assainissement de l'Orge, démarrage du schéma directeur d'assainissement de la Rémarde :

Sur Saint-Chéron, travaux réalisés : réhabilitation du réseau rue du Vieux Châtres et extension d'un réseau sante de la Pissotte.

Mise en route d'un contrat de régie intéressée sur la station d'Ollainville.

Excellentes performances épuratoires pour la station du Moulin Neuf.

**Le Conseil Municipal,**

PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement du SIVSO pour l'année 2012.

**Le Conseil Municipal,**

PREND acte du rapport d'activité du SIVSO pour l'année 2012.

**13/ - RAPPORT D'ACTIVITE SICTOM – ANNEE 2012**

**14/ - RAPPORT D'ACTIVITE SITREVA – ANNEE 2012**

**RAPPORTEUR : M. GELE**

Les tonnages de collectes en porte à porte ont subi une légère baisse (0,5 %). Le coût de collecte est en forte hausse, expliquée en partie par l'augmentation des carburants.

Les tonnages de collecte en apports volontaires sont satisfaisants :

- + 5 % pour le verre
- + 23,6 % pour le papier

La fréquentation des déchetteries est en légère baisse (- 0,9 %).

Le coût des traitements est similaire à 2011.

Les recettes filières progressent de 14,60 % et celles des redevances spéciales de 2,6 %.

**Le Conseil Municipal,**

PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2012 du SICTOM.

**Le Conseil Municipal,**

PREND acte de la présentation du rapport d'activité 2012 de SITREVA.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

- ✓ Madame ASSERE demande si la charte de la laïcité est affichée dans les écoles. Madame la Maire lui indique que cela est du ressort de l'Education Nationale.
- ✓ Madame ASSERE s'étonne de la mise en place des deux caméras de surveillance en centre ville. Madame la Maire rappelle que l'opération était prévue au budget, que le champ d'investigation des caméras est la rue Charles de Gaulle, que la bijouterie a déjà subi deux attaques dont une à main armée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Maire lève la séance 21h45.

Le présent extrait affiché à la porte de la Mairie exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

